



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

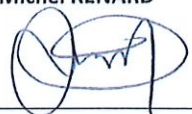
Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 059-215902073-20250624-60_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

Date de convocation : 13.06.2025 Date de publication : 13.06.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 20 Contre : 1 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°60-2025-DF-RK

Objet : Convention d'occupation du domaine public départemental – Rue Jean Jaurès

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante que la rue Jean Jaurès, bien qu'implantée sur le territoire communal, est classée comme route départementale.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe l'Assemblée que la Commune souhaite améliorer les conditions de circulation et renforcer la sécurité des usagers. À ce titre, elle envisage de modifier le régime de priorité sur la rue Jean Jaurès, en instaurant une priorité à droite à l'intersection des rues du Pont, de Douaumont, Léo Lagrange et du Chemin du Fortin.

Il rappelle qu'une demande de subvention dans le cadre des amendes de Polices, auprès du Département à été déposée concernant l'implantation des panneaux LED de priorité à droite

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle organisation de la circulation, il est nécessaire, conformément aux indications du Département du Nord, de conclure une convention d'occupation du domaine public départemental. Cette convention doit être sollicitée avant tout commencement de travaux liés à la signalisation horizontale et verticale de police, et déposée auprès des services de l'Arrondissement routier de Valenciennes.

Cette convention a pour objectif de définir les conditions d'occupation du domaine public routier départemental, ainsi que les modalités techniques, administratives et financières associées. Elle précise également les responsabilités respectives de la Commune et du Département, notamment en matière d'exploitation et d'entretien.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public départemental relative aux aménagements prévus sur la rue Jean Jaurès.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 20 voix – Contre : 1 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

